***DOSSIER D’ENGAGEMENT***

***SAISON 2022 – 2023***

1. *Une fiche d’engagement dans les compétitions.*
2. *Une copie légalisée de l’agrément du club.*
3. *Une attestation délivrée par une compagnie d’assurance relative aux contrats couvrant l’ensemble des membres du club pour la saison 2022 – 2023 conformément au règlement des championnats de football amateur .*
4. *Une liste des membres élus du comité directeur, mandatés pour représenter le club auprès de la ligue et les structures du football.*
5. *Quitus délivré par la ligue d’origine pour les clubs changeant de ligue.*
6. *Une attestation de domiciliation délivrée par le gestionnaire de l’infrastructure sportive concernée dûment homologuée par la commission d’homologation des stades.*
7. *Le paiement des frais d’engagements et des éventuels arriérés.*
8. *Le bilan financier de l’exercice 2021 et le rapport du commissaire au compte y afférent .*
9. *Boite émail.*